divisée en deux ou plusieurs cantons. Et c'est de la façon suivante que le Gouvernement établit d'une manière logique, ce nous semble, les motifs en vertu desquels les notaires devront, par la suite, conserver le droit d'instrumenter dans l'ancien canton désormais divisé en deux.

Il allègue les pertes certaines et les fréquentes contraventions auxquelles l'officier ministériel serait exposé, la nécessité de respecter les liens formés entre le notaire et sa clientèle; certains actes, tels que les ventes, les inventaires, les contrats de mariage, les testaments, ne peuvent se faire que par un transport sur les lieux. Le Gouvernement ajoute que, malgré la rigueur des instructions, il s'est établi des divergences, et que l'autorité a dû plus d'une fois fermer les yeux sur des errements qu'il lui était difficile soit de prévenir, soit de faire disparaître ; que du reste de graves controverses ont eu lieu à ce sujet.

Vous penserez sans doute comme le Gouvernement, Messieurs, qu'on ne saurait, en cette circonstance, s'en tenir au texte absolu et formel de la loi, parce que l'esprit de la loi veut, avant tout, l'application des principes d'équité et de justice, et qu'en forçant les notaires du canton actuel de Roubaix de ne procéder désormais, selon leur situation, que dans l'une des parties divisées, ce serait tout à la fois porter atteinte à la liberté des clients, jeter la perturbation dans les affaires privées de certaines familles, méconnaître les droits acquis par un long exercice et porter atteinte même à ce qui constitue un incontestable droit de propriété.

Un précédent considérable justifie d'ailleurs l'innovation proposée. L'article 16 de la loi du 25 mai 1838 a admis que les huissiers résidant dans une ville chef-lieu de plusieurs justices de paix ont le droit de signifier leurs actes dans tous les cantons dont la ville est le chef-lieu. Il semble aussi logique que légitime d'étendre ce principe aux notaires. L'article 3 du projet le consacre pour les deux nouveaux cantons et concilie ainsi tous les intérêts, en prévenant toutes les réclamations.

Nous ne pouvons terminer ce rapport, Messieurs, sans vous dire un mot seulement de la situation faite aux juges de paix de la catégorie de ceux qui se trouvent dans des villes populeuses comme Roubaix, et dont la cherté de l'existence augmente en proportion du chiffre de la population. D'après la loi qui fixe le sort de ces magistrats, le juge de paix du chef-lieu d'arrondissement reçoit un traitement égal à celui du juge du tribunal. Puis, il est une progression qui se proportionne au nombre des habitants du canton. Mais le maximum du traitement ne peut suffire aujourd'hui aux exigences qu'impose le prix de l'existence au sein des grandes agglomérations. Les dispositions qui régissent cette matière ont souvent donné lieu à de vives réclamations, parce que la loi actuelle doit être mise en rapport avec les nouvelles nécessités sociales ; et nous croyons que le Corps législatif voudra bien se joindre à votre Commission pour appeler sur ce point l'attention toute spéciale du Gouvernement.

Votre Commission a donc l'honneur de vous proposer d'adopter le projet de loi tel qu'il vous est proposé par le Gouvernement.

—

L'avis suivant a été placardé en ville cette après-midi :

ÉLECTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
ET DU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

—

AVIS

« La loi concernant la division du canton actuel de Roubaix en deux cantons n'étant pas encore votée, la convocation ne peut avoir lieu immédiatement. Mais l'intention de l'administration est d'y procéder dès que le vote du Sénat et la promulgation auront été obtenus. Les élections départementales pour les deux cantons auront donc lieu les 3 et 4 août. L'administration a l'honneur d'en informer les électeurs.

Le Maire
JULIEN LAGACHE, adjoint.

Roubaix, 20 juillet 1867.

Nous apprenons qu'une deuxième brigade de gendarmerie va prochainement être installée à Roubaix.

La nécessité de cette mesure était depuis longtemps démontrée.

Le chef d'une des principales maisons de commerce de notre place, M. Wattinne-Bossut, est en ce moment très-gravement malade, à Auchy (Nord), où il possède une filature de coton et une maison de campagne.

Les dernières nouvelles reçues annoncent qu'une certaine amélioration s'est déclarée dans l'état du malade.

M. Feuillet, professeur au Collége de Roubaix, est nommé vicaire de Saint-André à Lille.

Une lettre d'un missionnaire à sa famille (1) nous apprend que l'ère des persécutions n'est pas finie en Chine. — La mission du Su-Tchuen compte quatre nouveaux martys dans ses glorieuses annales : trois catéchumènes et un chrétien récemment baptisé ont été mis à mort à Pen-Choui, en haine de la religion catholique, vers la fin de février dernier. La rage des bourreaux a été telle qu'ils ont coupé en morceaux les corps des quatre martyrs, les ont offerts aux idoles, et après les avoir réunis dans des sacs, les ont jetés dans le fleuve.

(1) M. l'abbé Geneuvoise, de Lille.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que le Comité des pèlerinages en Terre-Sainte, établi à Paris, se disposait à organiser une caravane pour le mois d'août prochain. Nous apprenons que M. Crombé, missionnaire du diocèse, et deux jeunes gens de Roubaix se sont fait inscrire pour faire partie de cette caravane.

BACCALAUREAT ÈS-LETTRES.

La faculté des Lettres ouvrira à Douai, le lundi 5 août 1867, sa troisième session d'examens de l'année scolaire 1866-1867.

Les candidats pourvus du diplôme de bacheliers-ès-sciences n'auront point à subir d'examen sur la partie scientifique du programme.

Les candidats devront adresser les pièces d'usage au secrétariat de la Faculté avant le 25 juillet, les listes devant être closes le 26.

Le registre d'inscription sera clos le 26 juillet, à quatre heures du soir.

Nous apprenons, dit le *Nouvelliste*, d'Avennes, que des agents d'une société belge font en ce moment les études préliminaires d'un chemin de fer d'Erquelines à Avesnes, passant par Solre-le-Château.

Ce matin, vers dix heures, un enfant de neuf ans, nommé Louis Lepers, demeurant chez ses parents à Croix, hameau du Créchet, a reçu un coup de pied d'un cheval appartenant à M. Darras, vétérinaire à Roubaix. L'état de cet enfant est très-grave et on désespère de le sauver.

Une enquête est ouverte.

Diverses arrestations ont été opérées ces jours-ci à Roubaix :

Jules Despretz, rattacheur, né à Roubaix : fraude ;

Louis Decoster, né à Bruxelles : vagabondage ;

Louis Vaninecotte, né à Lille, rattacheur : vagabondage ;

Maria Boulogne, née à Roubaix, rattacheuse : fraude ;

Alexandre Soupart, cordonnier, et Edouard Verstraete, tous deux d'origine belge, prévenus de vol.

Ces six individus ont été mis à la disposition de M. le procureur impérial.

Lundi dernier, une rixe a eu lieu dans un estaminet d'Annapes, tenu par le sieur Ducroquet; celui-ci ayant voulu s'interposer, a été maltraité par les batailleurs qui auront à rendre compte de leur conduite devant la justice.

COURS PUBLIC DE CHIMIE

Lundi 22 juillet à 8 heures du soir

DU LAIT

Circonstances qui exercent quelque influence sur la nature : du lait. Composition immédiate des différents laits. Procédé à l'aide desquels on reconnait les falsifications du lait.

Recettes : 1° Faire le petit-lait clarifié;
2° Empêcher que le lait ne se gâte à la chaleur;
3° Rendre au lait caillé sa fluidité ordinaire;
4° Conserver le lait en bouteilles pendant deux ans au moins;
5° Préparer une excellente liqueur de table.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES

Du 13 au 19 juillet 1867, inclus.
35 garçons et 26 filles.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Alphonse Hoffmann', commissionnaire et Emilie Dupont, sans profession.

Charles Behiels, tisserand et Liévine Buytaert, journalière.

Louis Horent, oudisseur et Elise Carlier, lingère.

Charles Vermandere, menuisier et Marie Gerardi tisserande.

Charles Vanhessche, apprêteur et Catherine Durieux, tisserande.

Charles Hoornaert, ourdisseur et Aimée Duhamel, bobineuse.

Charles Verriest, journalier et Marie Impens, journalière.

Louis Lenart, tisserand et Marie Delbar, bobineuse.

Louis Duthoit, ourdisseur et Elise Carpentier, tisserande.

Gustave Glorieux, tisserand et Marie Odou, tisserande.

Jean-François Pollet, apprêteur et Anchise Louison, fileuse.

Amand Vanlancker, fileur et Françoise Sette, divideuse.

Henri Carpentier, tisserand et Hortense Vanoverberghe, tisserande.

Amélie Delahaye, trieur de laine et Césarine Marissal, sans profession.

Emilie Honoré, tisserand et Clemence Duquesne, soigneuse.

Fortuné Bonte, tisserand et Mélanie Ossens, journaliere.

Edouard Bouckenooghe, apprêteur et Virginie Marisal, tisserande.

Ferdinand Willaumen, menuisier et Marie Cucheral tisserand.

MARIAGES.

15 juillet. — Henri Druet, 34 ans, fileur et Sophie Vancamelbeke, 32 ans, tisserande. Antoine Moyart, 40 ans, journalier et Marie Courouble, 42 ans, journalière. Pierre Vanderputten, 52 ans, journalier et Françoise Gobert, 57 ans, ménagère. Arthur Vandemeulebrouck, 21 ans, tailleur et Elisa Leplat, 21 ans, journalière. Jules Dhalluin, 27 ans tisserand et Hortense Delecluse, 28 ans, bobineuse. Louis Noël, 28 ans, tisserand et Hortense Florin, 29 ans tisserande. Louis Spriet, 26 ans, journalier et Alphonsine Villecomme, 25 ans, tisserande. Auguste Delmaz, 25 ans, fabricant et Emilie Frasez, 26 ans, sans profession.

16 juillet, — Pierre Vanderstichelin. 38 ans, tailleur et Zélie Morlière, 32 ans, ménagère. Henri Bodindieck, 30 ans, fabricant de pipes et Clarisse Ochin, 28 ans, servante.

DÉCÈS

13 juillet. — Edouard Vandewynckele, époux d'Amélie Delbart, 33 ans, fileur, rue de la Paix. Isabelle Poerter, veuve, 82 ans, ménagère, rue St-Jean.

14 juillet. — Pauline Dewaudeleer, épouse de J.-B. Coulombier, 29 ans, ménagère, rue des Parvenus.

15 juillet. — Catherine Dansette, célibataire, 45 ans, sans profession, au Fontenoy. Anne Hus, célibataire, 79 ans, journalière, à l'Hospice.

17 juillet. — Joanne Deslez, veuve de Guillaume Vanneste, 76 ans, journalière, rue St-Jean.

18 juillet. — J.-B. Esquinet, époux de Rosalie Verhaye, 42 ans, fileur, Moulin de Roubaix. Irma Delcroix, veuve d'Emile Picavet, 22 ans, ménagère, rue de la Longue-Chemise.

19 juillet. — Reine Loridan, épouse de Joseph Lefebvre, 63 ans, ménagère, rue St-Jean. Benoit Hazebroucq, époux de Adelaïde Lesage, 52 ans, contremaître, rue du Fort. Natalie Demeestere, veuve de Félix Dumortier, 42 ans, ménagère, à l'hôpital.

Il est décédé en outre 12 garçons et 12 filles au-dessous de 10 ans.

Une société dite des *Ourdisseurs*, vient d'être récemment autorisée. Elle a pour but de placer les membres qui se trouveraient sans occupation et de leur faire distribuer des secours dans les cas de nécessité prouvée. — On comprend facilement les avantages qui résultent de cette association pour tous les membres qui en font partie; leur nombre ne peut manquer de s'accroître en raison même des services qu'est appelée à rendre cette société. Les patrons eux-mêmes y trouveront un avantage et une très-grande sécurité en ce qu'ils pourront trouver au siége de la société les employés dont ils auraient besoin.

On peut se faire inscrire tous les jours au siége de la société Estaminet du *Nouveau St-Martin*, Place St-Martin.

Pour toute la chronique locale J. REBOUX.

Le FRONTON de l'HOPITAL-NAPOLÉON

Il est à l'extérieur de l'Hôpital-Napoléon une petite barraque en planches mal jointes établie, perchée à la hauteur du fronton. Là, à l'abri des regards indiscrets, importuns, des froids comme de la chaleur, des vents et de la pluie, s'exécute une sculpture sur pierres en forme triangulaire, représentant, en bas-relief, un groupe allégorique d'un caractère tout local :

C'est Isabeau de Roubaix (1) appelant à elle, accueillant dans son hospice pour y être soignées par les « *noires sœurs, les » povres fêmes chartrières, débiles et lan- » guissantes.* »

Ce groupe, nous l'avons vû se détacher peu à peu de la pierre dure; il est achevé aujourd'hui : *Finis coronat opus !*

Quelle finesse d'exécution !

Chaque figure, chaque pose à son expression, l'expression qui lui est propre ; le tout est d'une vérité saisissante. Depuis la « *povre fême* » qui, brisée par les souffrances, à bout de forces, se laisse tomber sur le sol implorant la pitié ou la mort, jusqu'à celle qui, accoudée sur ses genoux, se cache la figure avec les mains comme pour pouvoir pleurer à son aise, il y a, dans ce groupe, pour l'imagination, pour l'âme, un de ces épisodes émouvants qui se sentent mais que l'âme seule pourrait exprimer. — En un mot, la matière est vivifiée par l'art.

Rarement, en province, on rencontre une œuvre d'une aussi grande valeur artistique que celle que nous avons sous les yeux et que nous ne pouvons nous lasser d'admirer. — M. Iguel qui l'a conçue, créée, est un grand artiste, et, s'il ne l'avait prouvé par maints travaux exécutés, entr'autres par le buste en marbre de Jacquart qui est au musée de Roubaix et qui a fait sensation dans la capitale du monde des arts, à Paris, à l'exposition dernière, nous aurions devant les yeux la confirmation pleine et entière de l'opinion émise par nous de bonne foi comme un fait évident.

D'un jour à l'autre, demain peut-être, selon le bon vouloir de M. le préfet et de la commission de l'hôpital dont on attend l'honneur d'une inauguration, l'échafaudage, la petite barraque disparaîtront : alors, la lumière du jour dégagée de toute espèce d'entrave, les rayons de soleil n'établissant plus à faux les clartés et les ombres, nous pourrons d'en bas, admirer un chef-d'œuvre de sculpture que Roubaix pourra citer et dont, à juste titre, elle devra être fière.

Enfin, la fille ainée du progrès n'a pas cette fois méconnu l'art !

NEMO.

(1) Isabeau de Roubaix, mariée à Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg ; devenue veuve, elle fonda en 1488, à Roubaix, une maison hospitalière qu'elle dirigea et où la digne et bienfaisante dame termina sa carrière (1502).

CONCOURS D'HARMONIE.

On lit dans l'*Union* :

« Les prix décernés aux fanfares et musiques d'harmonie ont été donnés hier dans l'ordre suivant :

» FANFARES. — Premier prix : Fanfare Sax, de Paris. *Fantaisie sur le Carnaval de Venise.*

» Second prix: Fanfare de Pamiers. *Fantaisie sur le prophète.*

» Troisième prix: Fanfare de Lille. *Marche aux flambeaux*, de Meyerbeer.

» MUSIQUES D'HARMONIE. — Premier prix : *ex æquo :* Les canonniers sédentaires de Lille et la musique municipale de Tourcoing.

» Second prix : Musique de Sainte-Marie d'Oignies (Belgique). *Mélanges sur Guillaume Tell.*

» Troisième prix: Musique d'Angers. *Ouverture de Martha.*

» Quatrième prix: Les enfants de la Loire, *Ouverture de Nabucco.*

» Quelques manifestations hostiles ont accueilli la distribution des récompenses. On a dit que le concours n'avait pas été légal, parce que M. Sax avait réuni quinze solistes éminents avec lesquels il a battu les artistes locaux de Pamiers ou de Lille. Il nous semble pourtant que M. Sax était dans son droit en se munissant de son mieux ; ses rivaux eussent été également dans leur droit en n'acceptant pas la lutte. Mais ils l'ont acceptée, ils l'ont soutenue brillamment et leur défaite passagère n'en a été que plus honorable. D'ailleurs, le prix n'a pas été remporté seulement par la troupe de M. Sax, il a été remporté aussi par leurs instruments,

» De notre vie, croyons-nous, nous n'avons entendu sonner d'aussi pures, d'aussi admirables fanfares. La société de Sainte-Marie d'Oignies nous a également tout à fait charmé. Cependant elle n'a eu qu'une seconde mention. Elle avait joué avec un magnifique ensemble, avec un vif sentiment de l'art. Tout le monde la croyait sûre de la victoire, et nous pensions comme tout le monde. Mais nous ne sommes pas le général Mellinet.... »

FAITS DIVERS

— Voici une curieuse affaire. Après quelques années de mariages les époux D..., demeurant à Saint-Denis, ne pouvant vivre en bon accord, se séparèrent en 1864. Le mari quitta Saint-Denis, et la femme ne tarda pas à lui donner un remplaçant, nommé V..., qu'un jour elle trouva pendu. Elle déclara au commissaire de police qui vint constater le suicide que cet homme était son mari, présenta au magistrat l'acte de naissance de D..., son acte de mariage et d'autres papiers restés en sa possetion, de sorte que V... disparut du monde sous les noms du sieur D...

Dès lors Mme D... se fit passer pour veuve, munie de l'extrait mortuaire en règle du défunt supposé. Elle était sur le point de se remarier et de commettre conséquemment le crime de bigamie; les formalités nécessaires étaient accomplies à la mairie, le mariage devait avoir lieu samedi dernier, lorsqu'il prit fantaisie à D..., qui habite Paris, d'aller faire un tour à Saint-Denis, — où il n'avait pas paru depuis plusieurs années — pour avoir des nouvelles de sa femme.

Grande fut la surprise des personnes qui l'avaient connu, le croyant mort, et qui lui affirmèrent avoir assisté à son enterrement. Pour le convaincre, elles le menèrent au cimetière où il put lire sur la croix du tombeau :

Ci gît Pierre D..., mon regretté mari, décédé le....

Sur la dénonciation du mort vivant, le commissaire de police a constaté hie rmatin, par enquête, les faits que nous venons de rapporter et qui ont motivé l'arrestation de la femme D... et sa mise à la disposition de la justice.

— Jeudi soir a eu lieu une tentative diabolique ayant pour but de faire sauter le théâtre d'Exeter. Le représentant de M. Belton, le régisseur avait fait une ronde d'inspection à huit heures du soir et avait trouvé tout en bon état. Deux heures après, une petite fille qui habite dans la maison attenante au théâtre, aperçut une lumière en dedans de l'édifice à l'entrée du parterre. Elle avertit, et la police arriva.

On reconnut alors que tous le robinetss des conduites de gaz avaient été ouverts dans le théâtre; et que l'on avait allumé deux becs. Deux heures plus tard aurait eu lieu une explosion terrible. La maison du théâtre était habitée par cinq personnes et il y a, tout autour, une quantité d'autres habitations.

Cet acte doit avoir été commis par une personne qui est parfaitement au fait des êtres du local, et les soupçons se portent sur une personne qui a été autrefois au service du théâtre. (*Daily-News*)

— Comme si les « périls de l'abîme » n'étaient pas déjà suffisants, un nouveau danger s'ajoute à la liste, par suite du produit incendiaire du commerce moderne, nous voulons parler du pétrole. Un navire américain chargé d'huile de roche, venait de quitter le port et avait à peine gagné le large, lorsque sa cargaison prit feu d'une manière tout à fait inattendue et les ponts sautèrent au milieu d'un tourbillion de flamme et de fumée. En cinq minutes, la flamme avait monté jusqu'aux hunes, les haubans étaient consumés, et les trois mâts tombaient à la mer.

Le malheureux équipage se précipita dans les flots pour échapper à l'incendie, et se cramponne aux mâts tombés ; mais la chaleur du vaisseau et de l'huile qui brûlaient ensemble était si grande, surtout à cause des débris des agrès qui flottaient le long du vaisseau, que les hommes ne semblaient avoir d'autre alternative que d'autre noyés ou consumés.

Ils se cachaient sous l'eau, autant qu'ils le pouvaient, pour se garantir du feu et se tenaient ainsi cramponnés aux mâts, mais les flammes montaient à la hauteur de cent pieds, et des flammèches tombaient alentour dans toutes les directions, de sorte que les nageurs avaient à endurer les brûlures les plus cruelles et plusieurs succombèrent, incapables de lutter plus longtemps.

Quelques instants après, le vaisseau dériva un peu de l'arrière, et par conséquent les débris flottaient en avant ; cela donna quelque répit aux malheureux et la plupart d'entre eux furent à la fin recueillis sur les mâts par les barques d'un autre navire qui, voyant à l'horizon une colonne de lumière, se porta sur la scène du désastre.

La chimie devrait intervenir pour garantir les marins contre les chances d'un sort aussi affreux. Il est assez facile de rendre l'huile de roche passablement inoffensive. Mais tant que cela n'est point fait, les marins doivent au moins savoir à quels terribles dangers ils s'exposent en se mettant en mer avec une cargaison si infernale. (*Daily Telegraf*, 15.)

— Le *Phare du Littoral* de Nice rapporte une lutte sanglante qui a eu lieu dimanche soir, à huit heures, au quartier du port, entre les marins italiens et les marins autrichiens, auxquels sont venus se joindre des marins piémontais et niçois, une rixe générale s'est alors engagée. Les uns étaient armés de couteaux ou de longs bâtons vulgairement appelés *barra*; les autres ripostaient à coups de pierre ou de briques. Les combattants étaient au nombre vingt environ.

Tous les magasins des alentours avaient fermé leurs devantures.

La mêlée était si confuse qu'un témoin oculaire a affirmé que chacun frappait à tort et à travers, sans se soucier de savoir s'il avait devant lui un ami ou un ennemi.

Deux gendarmes arrivèrent enfin. A leur vue, assaillants et assaillis disparurent dans les rues voisines.

Un forcené, seul, attendit de pied ferme, menaçant tout ce qui s'approchait de lui : — *Siamo italiani*, s'écria-t-il, *avanti! vengué francese!* Et il brandissait un énorme coutelas.

Devant une opposition aussi résolue, les gendarmes durent dégaîner, et ils allaient user de leurs armes lorsque le portefaix Terrase, saisissant un énorme bâton, en frappa le révolté sur la nuque et l'étendit à ses pieds complètement étourdi. On put alors s'en rendre maître, puis on les transporta à l'hôpital, où il reçoit les soins que nécessite son état.

Plusieurs individus ont été plus ou moins grièvement blessés. L'un deux a dû être conduit à l'hôpital Saint-Roch.

C'est un jeune ouvrier de Nice, nommé Jean Caurin, frappé d'un profond coup de couteau à la hanche droite; sa blessure paraît grave.

Une enquête a été ouverte; trois des auteurs de cette agression ont été arrêtés.

— On lit dans le *Pall-Mal-Gazette* : « On nous rapporte un fait presque incroyable : Samedi dernier, le vice-roi d'Egypte est allé à Her Majesty's Théatre, où il a pris place dans la loge de la Reine. L'opéra venait de commencer, lorsqu'arriva un groupe de personnes qui firent valoir leurs droits à occuper la loge. Le vice-roi fut obligé de se retirer et de se refugier dans la loge de lord Dudley, qui semble destiné à être le bon génie de Son Altesse pendant son séjour en Angleterre.

» Notre correspondant demande le nom des personnes qui ont commis un pareil outrage, et quel droit elles avaient de réclamer et de se faire livrer la loge de la Reine.

COURS DE LA BOURSE

Du 20 juillet 1867.

Cours de ce jour		Cours précédent	
3%.....	68 90	— 3 %...	68 92 1/2
4%.....	99 50	— 4 1/2 %	99 75

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE
Dentiste
29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents
Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6631

ANNONCES

Etudes de Me COTTIGNY, notaire à Roubaix, et de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

—

ROUBAIX, PRÈS DE LA JUSTICE.

Sur les terres dépendant de la ferme des Huts-Champs, ci-devant occupée par Agache-Dupire.